



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/12

Reçu en Préfecture le : 05/04/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 2 avril 2012**  
**D - 2012 / 138**

***Aujourd'hui 2 avril 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Hugues MARTIN - Adjoint au Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Nathalie DELATTRE (présente à partir de 16h50), Mr Michel DUCHENE ( présent à partir de 16h50)*

**Excusés :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Sylvie CAZES

## **Participation financière de la Ville de Bordeaux pour la construction du Centre Culturel Israélite. Décision. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20040482 du 22 novembre 2004, vous avez autorisé le versement à la SCI Rue Lalande d'une subvention d'un montant de 470 000 euros représentant 12 % du montant total des travaux de construction et d'aménagement d'un centre culturel israélite dans un immeuble sis 40/42 rue Lalande.

Cet immeuble, ancienne école de médecine et de chirurgie puis bourse du travail est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 13 septembre 1990 (façades, toitures et amphithéâtre).

Cette opération a connu de multiples aléas apparus dans le déroulement du chantier, ce qui l'a considérablement surenchéri compte tenu de la réactualisation des coûts.

Une tranche de financement complémentaire est nécessaire pour permettre l'achèvement de l'opération. La SCI Rue Lalande sollicite la Ville de Bordeaux pour participer à ce financement complémentaire de 1 595 000 €.

Son plan de financement est le suivant :

| <b>Financeurs</b>     | <b>Montant</b>   |
|-----------------------|------------------|
| DRAC                  | 195 000          |
| FONDATION SAFRA       | 650 000          |
| FSJU                  | 500 000          |
| MAIRIE DE<br>BORDEAUX | 250 000          |
| <b>Total</b>          | <b>1 595 000</b> |

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ci-jointe fixant les conditions de la participation financière de la Ville dans cette opération. Le versement de la participation de la Ville à la SCI Rue Lalande, à hauteur de 250 000 € sera conditionné par l'achèvement définitif de l'opération de travaux

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dominique DUCASSOU**

**Convention entre la Ville de Bordeaux et la SCI RUE LALANDE relative  
à la participation financière de la Ville dans la tranche de financement  
complémentaire des travaux de construction et d'aménagement  
d'un centre culturel israélite dans un immeuble sis 40/42 rue Lalande**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par Délibération du Conseil Municipal n°.....en date du .....et reçue en Préfecture de la Gironde le .....

ci-après dénommée « La Ville »  
d'une part,

la SCI Rue Lalande, Société Civile Immobilière, représentée par son Gérant Monsieur Michel Ohayon, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du  
D'autre part, ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

La SCI Rue Lalande est maître d'ouvrage des travaux de construction et d'aménagement d'un centre culturel israélite dans un immeuble sis 40/42 rue Lalande.

Elle a bénéficié par délibération du conseil municipal du 22 novembre 2004 d'une subvention de 470 000 euros correspondant à 12 % du cout des travaux.

Compte tenu d'aléas ayant interrompu le chantier, la Ville de Bordeaux souhaite participer à la mise en place d'un financement supplémentaire permettant d'achever définitivement l'opération.

Ceci préalablement validé, il est exposé ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier à la SCI Rue Lalande dans les conditions figurant à l'article 3 à hauteur de deux cent cinquante mille euros (250 000 TTC).

**ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

La SCI s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

**ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

Le versement de la participation de la Ville se fera à l'achèvement des travaux sur production de la déclaration d'achèvement des travaux et sur justification des dépenses réalisées.

**ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- 2, cours de l'Intendance à bordeaux pour la SCi Rue Lalande

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux  
L'Adjoint au Maire,

Pour la SCI  
Le Gérant,

Dominique Ducassou